

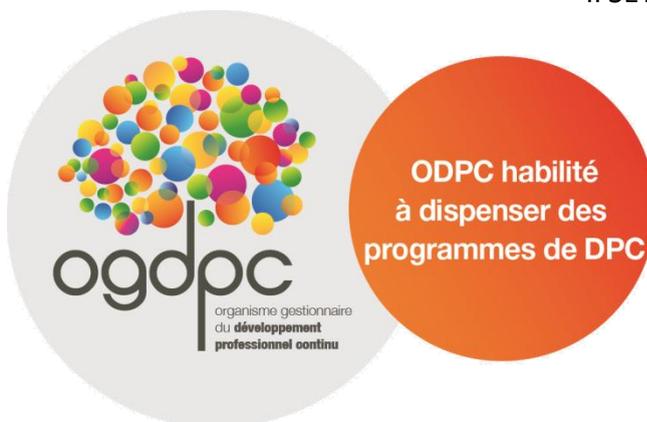
PROGRAMME DE FORMATION

« ÉDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT »

Niveau 1 (40h)

Organisme Formateur :

IFSET



CONTEXTE

Le rapport sur l'ETP publié en 1999 par le bureau régional OMS pour l'Europe a fourni les premières recommandations sur l'ETP (1). Au fil des ans la reconnaissance institutionnelle s'est poursuivie : guide méthodologique HAS en 2007 (2); intégration de l'ETP dans le code de santé public par la loi HPST en 2009 (3) ; jusqu'aux récents référentiels publiés par l'INPES en 2013 pour dispenser l'ETP (4)

(1) http://www.euro.who.int/data/assets/pdf_file/0009/145296/E93849.pdf

(2) http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/etp_-_guide_version_finale_2_pdf.pdf

(3) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000020892069&idSectionTA=LEGISCTA000020892071&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20100924>,

(4) <http://www.inpes.sante.fr/FormationsEpS/pdf/dispenser-ETP.pdf>

Depuis Juillet 2009, la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) érige l'ETP pour la première fois en politique nationale et l'inscrit dans le parcours de soins, à travers le code de la santé publique. Au niveau local, les programmes d'ETP sont mis en œuvre, après autorisation de l'ARS, par des professionnels de santé. Une formation de ces professionnels est un préalable demandé avant le commencement des activités éducatives, dont la labellisation est désormais requise par les Agences Régionales de Santé.

Cette formation de niveau 1 en ETP, soit un volume horaire de 40h, permet l'acquisition de différentes compétences par les soignants : relationnelles, méthodologiques, pédagogiques et d'animation de séances éducatives.

L'acquisition de compétences d'auto soins ou d'adaptation permet au patient d'être le principal acteur de sa santé, de gagner en autonomie, tout en préservant ou en améliorant sa qualité de vie. Un véritable partenariat avec le soignant doit se nouer en ce sens.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectifs généraux

Au terme de la formation, les professionnels de santé du seront en mesure de :

1. Créer et utiliser les outils propres à une démarche éducative personnalisée (dossier patient, bilan éducatif partagé...).
2. Travailler de manière transdisciplinaire entre soignants.
3. Concevoir un programme d'ETP pour les patients atteints de maladies chroniques.
4. Animer les séances éducatives ETP collectives ou individuelles.
5. Evaluer les actions éducatives mises en œuvre.
6. Remplir une demande d'autorisation de programme ETP pour l'ARS



Objectifs spécifiques

La formation permettra à chaque participant d'acquérir des nouvelles compétences, mobilisables pour les actions éducatives :

- des connaissances (savoirs)
- des aptitudes techniques (savoir-faire)
- des aptitudes relationnelles (savoir être)

Ces objectifs spécifiques sont détaillés pour chaque séance des 6 modules de la formation. Il en sera de même pour les concepts clés ou les références bibliographiques propres à chaque objectif.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Les soignants qui suivent cette formation sont des professionnels en activité, la prise en compte de leur expérience antérieure est donc essentielle tant pour l'analyse de leur pratique que pour le choix des thématiques.

La priorité sera donnée aux maladies chroniques rencontrées par les soignants.

La formation se compose de 6 modules. Les 2 premiers ont été pré établis par les formateurs de manière à aborder les bases théoriques et méthodologiques de l'ETP :

- Module 1 : MALADIES CHRONIQUES et AIGUES / LES REPRESENTATIONS
- Module 2 : DEFINITIONS ETP / LES ETAPES DE L'ETP

A contrario le programme des 4 derniers modules demeure ajustable en fonction des attentes des participants, exprimées lors des 2 premières journées de formation. Il sera donc finalisé en cours de formation. A titre d'exemple, voici une proposition de programme pour ces 4 derniers modules :

- Module 3 : ANNONCE DE LA MALADIE / ACCEPTATION DE LA MALADIE
- Module 4 : BILAN EDUCATIF PARTAGE / MOTIVATION AU CHANGEMENT
- Module 5 : APPRENDRE / CONCEVOIR ANIMER et EVALUER UNE SEANCE ETP
- Module 6 : ENTRETIEN MOTIVATIONNEL / DEMANDE AUTORISATION ARS

La participation et la mise en situation seront privilégiées de manière à mettre en perspective les sous- jacents pédagogiques de cette formation en ETP, afin qu'ils soient transposables ensuite aux futures séances éducatives que ces soignants animeront.

Les méthodes pédagogiques utilisées pour chaque séance de notre formation seront systématiquement présentées aux participants. Notre objectif est ainsi de faciliter la compréhension de la conception d'une séance pédagogique (méta cognition).

Dans la même logique, pour concevoir nos séances, nous avons utilisé prioritairement *La boîte à outil de l'INPES pour les formateurs en ETP*. De cette façon, les participants disposent d'une ressource documentaire de qualité pour choisir un outil pédagogique, consultable sur le net à tout moment www.ofep.inpes.fr/activites et déjà expérimenté par eux-mêmes en situation.

Une synthèse des travaux de groupe et une copie des exposés théoriques présentés par les formateurs sont envoyées par mail aux participants à la fin de chaque module.



EVALUATION DE LA FORMATION

Notre choix s'est porté sur la carte conceptuelle individuelle, technique qui permet d'évaluer si les connaissances délivrées ont été assimilées par les participants.

Une carte conceptuelle est une représentation graphique hiérarchisée de l'organisation des connaissances d'un individu sous la forme d'un ensemble de concepts reliés entre eux par des relations de sens. Elle visualise l'organisation des connaissances, les incompréhensions (liens faux ou inexistant) et les représentations des participants.

Les apprentissages réalisés en cours et au terme de la formation en ETP sont révélés par la capacité des participants à mettre en lien des nouvelles connaissances avec leur réseau de connaissances antérieures, en perfectionnant leur carte conceptuelle.

Les participants établissent une carte conceptuelle au début du premier module puis sont invités à la compléter à la fin des 5 modules suivants lors d'un temps prévu à cet effet. Ils peuvent aussi le faire à leur domicile entre les modules. Chacune de leurs cartes successives est photocopiée :

- début du module 1 : valeur de pré-test
- fin du module 2 à 5 : évaluation en cours de formation, qui nous permet d'ajuster au mieux le contenu de la formation, par exemple si une majorité de cartes révèle une méconnaissance d'un concept abordé ou non lors des premiers modules (**évaluation intermédiaire**)
- fin du module 6 : valeur de post test (**évaluation finale**)

Une analyse qualitative et quantitative des cartes conceptuelles sera réalisée après leur transcription informatique à l'aide du logiciel libre *Cmap Tools*.

Au terme de la formation, nous restituons à chaque participant l'analyse de sa carte conceptuelle lors d'un entretien individuel. Ce temps essentiel nous permet de préciser les objectifs « acquis » « en cours d'acquisition » ou « non acquis » avec le participant, et ainsi de préciser les axes de formations à privilégier à l'avenir pour chacun.

